

ASSOCIATION OVE-CARAIBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Clotilde DEMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

SOCIETE
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA REGION AUVERGNE
RHONE-ALPES

INSCRITE
A LA COMPAGNIE
REGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE
LYON-RIOM

ASSOCIATION OVE-CARAIBES

10 avenue des Caraïbes
97200 FORT-DE-FRANCE

Clotilde DEMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres,

Opinion

SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

INSCRITE
À LA COMPAGNIE
RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE
LYON-RHÔNE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OVE-CARAIBES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 - venant modifier le règlement ANC n°2014-03 – et 2023-03 exposées dans les notes « 5.1 Principes généraux » et « 5.11 Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Fonds dédiés

Les ressources affectées à des projets et non utilisées à la clôture sont comptabilisées au passif en fonds dédiés tels que décrits au paragraphe 6.6 de l'annexe des comptes annuels.

Dans le cadre de notre mission, nous nous sommes assurés par des entretiens avec la direction de l'état d'avancement de ces projets financés par ces fonds. Nos travaux ont également consisté à valider par sondages les utilisations et les reports des fonds enregistrés par votre association.

Principes et méthodes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association et décrits dans le paragraphe 5 de l'annexe des comptes annuels, nous avons vérifié leur correcte application et la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 16 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes



SAS OHAYON

Clotilde DEMEURE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A N N E X E

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Exercice : 01/202 - 12/2025						
ACTIF	BRUT	Amort. et dépré.	NET	31/12/2024	Var€	Var %
ACTIF IMMOBILISE						
Capital souscrit non appelé						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles	347 607	47 901	299 706	308 990	-9 284	-3%
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, ...	329 311	47 901	281 410	3 839	277 571	7230%
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations en cours, avances et acomptes	18 296		18 296	305 151	-286 855	-94%
Immobilisations corporelles	1 532 946	610 243	922 703	828 922	93 781	11%
Terrains						
Constructions	103 933	48 509	55 423	61 734	-6 311	-10%
Installations techniques, matériels et outillage	40 966	29 402	11 563	9 045	2 518	28%
Autres immobilisations corporelles	1 298 628	532 332	766 296	678 935	87 361	13%
Immobilisations en cours, avances et acomptes	89 420		89 420	79 207	10 213	13%
Immobilisations financières	717 736	10 763	706 973	386 973	320 000	83%
Participations	701		701	701	0	0%
Créances rattachées	582 004		582 004	262 469	319 535	122%
Autres titres immobilisés	10 778	10 763	15		15	
Prêts						
Autres immobilisations financières	124 253		124 253	123 803	450	0%
ACTIF IMMOBILISE	2 598 289	668 907	1 929 381	1 524 885	404 496	27%
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	28 194		28 194	145 914	-117 719	-81%
Créances						
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 582 579	226 669	1 355 910	3 456 949	-2 101 039	-61%
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	1 241 147	569 121	672 025	349 063	322 962	93%
Charges constatées d'avance	67 238		67 238	59 691	7 547	13%
Capital souscrit appelé, non versé						
Trésorerie						
Valeurs mobilières de placement	7 525 000		7 525 000	2 600 000	4 925 000	189%
Disponibilités	1 481 072		1 481 072	3 588 972	-2 107 900	-59%
ACTIF CIRCULANT	11 925 230	795 790	11 129 440	10 200 590	928 850	9%
Frais d'émission des emprunts						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	14 523 519	1 464 698	13 058 821	11 725 475	1 333 346	11%

(*) dont à moins d'un an

2 823 726

3 806 013

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024	Var€	Var %
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	1 298 847	1 298 847	0	0%
Réserves				
Reserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	1 609 466	1 237 865	371 601	30%
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 609 466	1 237 865	371 601	30%
Report à nouveau	2 484 246	1 265 539	1 218 707	96%
dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	-1 403 918	-1 260 108	-143 810	11%
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées	-103 521	-139 616	36 094	-26%
dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	4 264 200	2 888 238	1 375 962	48%
dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	-6 530	-6 530	0	0%
dont charges des activités SMS de prise en compte différée	-265 985	-216 445	-49 539	23%
Excédent ou déficit de l'exercice	1 271 928	1 590 308	-318 380	-20%
dont Résultat sous gestion contrôlée	1 253 497	1 672 974	-419 477	-25%
Situation nette (sous total)	6 664 488	5 392 560	1 271 928	24%
Subventions d'investissement	270 000	300 000	-30 000	-10%
Provisions réglementées	58 468	58 468	0	0%
FONDS ASSOCIATIFS	6 992 955	5 751 027	1 241 928	22%
Fonds réportés & fonds dédiés				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	2 715 502	2 434 149	281 353	12%
FONDS REPORTES ET DEDIES	2 715 502	2 434 149	281 353	12%
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	32 619			
PROVISIONS	32 619			
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	277 237	290 448	-13 211	-5%
Emprunts et dettes financières diverses	4 627	4 460	167	4%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	544 088	514 346	29 742	6%
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	2 070 774	2 193 416	-122 643	-6%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	73 360	37 062	36 298	98%
Autres dettes	202 070	236 021	-33 951	-14%
Produits constatés d'avance	145 589	264 546	-118 957	-45%
DETTES	3 317 744	3 540 298	-222 554	-6%
Ecarts de conversion passif (VI)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF	13 058 821	11 725 475	1 333 346	11%

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	Var€	Var %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	13 629	26 719	-13 091	-49%
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	16 308 343	15 724 143	584 200	4%
<i>dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	14 812 117	14 121 909	690 208	5%
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation				
Ressources liées à la générosité du public				
<i>Dons manuels</i>				
<i>Mécénats</i>				
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>				
Contributions financières	249 583		249 583	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	22 074	128 807	-106 733	-83%
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	17 800		17 800	
Utilisations des fonds dédiés	485 694	247 476	238 218	96%
Autres produits	382 992	125 390	257 602	205%
Total I	17 480 116	16 252 535	1 227 581	8%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	4 380 573	3 784 451	596 122	16%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	400 804	282 371	118 433	42%
Salaires	7 423 955	6 809 637	614 318	9%
Cotisations sociales	2 967 424	2 673 859	293 565	11%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	321 071	452 365	-131 294	-29%
Dotations aux provisions	32 619		32 619	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	19 677		19 677	
Reports en fonds dédiés	767 048	690 184	76 864	11%
Autres charges	19 416	47 064	-27 648	-59%
Total II	16 332 586	14 739 932	1 592 654	11%
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 147 530	1 512 603	-365 073	-24%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	179 405	157 499	21 906	14%
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement				
Total III	179 405	157 499	21 906	14%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions		10 763	-10 763	-100%
Intérêts et charges assimilées	12 188	13 129	-941	-7%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				
Total IV	12 188	23 892	-11 704	-49%
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	167 216	133 607	33 609	25%
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	1 314 746	1 646 210	-331 464	-20%

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	Var€	Var %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		1 439	-1 439	-100%
Sur opérations en capital		5 500	-5 500	-100%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V		6 939	-6 939	-100%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		2 860	-2 860	-100%
Sur opérations en capital		9 272	-9 272	-100%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		13 057	-13 057	-100%
Total VI		25 188	-25 188	-100%
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-18 249	18 249	-100%
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	42 818	37 653	5 165	14%
Total des produits (I+III+V)	17 659 521	16 416 973	1 242 548	8%
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	16 387 593	14 826 665	1 560 928	11%
EXCEDENT OU DEFICIT	1 271 928	1 590 308	-318 380	-20%
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 215 400</i>	<i>1 698 024</i>	<i>-482 624</i>	<i>-28%</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	Néant	Néant		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	Néant	Néant		

1. Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans l'article 1 de nos statuts : « L'Association OVE-Caraïbes a pour objet d'accueillir ou d'accompagner des personnes, enfants ou adultes, en situation de handicap quel que soit le handicap. L'Association peut également développer ses actions dans l'ensemble des domaines éducatif, social, sanitaire, et notamment en matière de lutte contre l'exclusion ou en matière de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des personnes âgées. L'Association peut aussi apporter soutien et accompagnement à d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire. »

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Activité de l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) correspondant à l'accompagnement de jeunes de 6 à 20 ans souffrants de difficultés psychologique avec des troubles du comportement. L'ITEP a un agrément pour 39 places et accueille les jeunes aussi bien de jour que de nuit (internat) ;
- Activité de l'instituts médico-éducatifs (IME) accompagne de manière spécialisés les jeunes sur le développement des compétences et l'épanouissement personnel du jeune ; s'y adosse une Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA).
- Activité du service d'éducation spécialisé et de soins à domicile (SESSAD) correspondant à l'accompagnement de jeunes de 6 à 20 ans souffrants de difficultés psychologiques avec des troubles du comportement. Le SESSAD a un agrément pour 26 places plus 8 places dans le cadre du pôle de compétence et de prestations externalisées (PCPE). De plus une équipe mobile d'appui médico-social (EMAS), s'occupe de quelques enfants ou jeunes. Il s'agit d'interventions de proximité au plus près des jeunes accueillis ;
- Activité du service de protection juridique des majeurs (SPJM) autorisé pour gérer 466 mesures (tutelles, curatelles et sauvegarde de justice) ;
- Activité de gestion de 22 appartements de coordination thérapeutique (ACT) et 16 places Hors Les Murs. Ces appartements sont dédiés aux personnes ou familles en situation de fragilité psychologique, sociale ou financière et qui ont besoin de soin et d'un suivi médical ;
- Activité de 2 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) situé au Lorrain et à Fort de France.
 - o Le SSIAD du Lorrain gère 30 places pour les personnes âgées et 20 places pour les personnes handicapées.
 - o Le SSIAD de Fort de France gère 70 places pour les personnes âgées et 16 places pour les personnes handicapées.

Les SSIAD accompagnent les personnes âgées ou handicapée en dispensant des soins et en assurant une coordination avec les autres intervenants médicaux et paramédicaux.
Il y a aussi une équipe de soins Alzheimer de 10 places pour les personnes âgées rattachée au SSIAD de Fort de France ;
- Activité de 3 centres d'accueil de jour (AJ) à destination des personnes handicapées et des personnes âgées :
 - o Le AJ MANMAN FANOTTE situé au Lorrain gérant 12 places pour personnes âgées
 - o Le AJ Nord Caraïbes situé au Carbet gérant 16 places pour personnes âgées
 - o Le AJ Catalina situé sur deux sites (Morne-rouge et François) de 15 places chacun pour tous types de personnes handicapées enfants, jeunes et adultes dans le cadre d'un dispositif expérimental.

Ces centres de jour accueillent à la journée ou ½ journée des usagers vivant à leur domicile avec pour objectif le maintien de l'autonomie et de la socialisation.

Une plateforme répit est adossée au AJ Nord Caraïbes.

- L'activité de Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) offre un environnement sécurisé et adapté aux personnes avec des besoins plus complexes, mettant l'accent sur le confort et la qualité de vie dans un environnement médicalisé ; s'y adosse une plateforme de répit.
- Activité d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui intervient pour aider les personnes âgées dans leur vie quotidienne.
- Un Pôle d'Appui et de Ressources Handicap (PARH) qui soutient les parents d'enfants en situation de handicap et les professionnels en facilitant l'accès inconditionnel aux structures d'accueil périscolaires, extrascolaires et de loisirs.

Le périmètre des activités ou missions sociales de l'association s'est exercé en 2025, tout comme en 2024, sur les régions de la Martinique et îles du Nord de la Guadeloupe.

Il est rappelé que le ressort territorial de l'association OVE CARAÏBES s'étend « à l'ensemble des îles des Antilles Françaises, ainsi qu'à la collectivité territoriale de la Guyane. »

A cet effet l'activité est répartie sur plusieurs sites :

- Le site de Ducos qui est utilisé aussi bien pour l'activité SESSAD (dont EMAS/PCPE) que pour l'activité ITEP dont l'internat ;
- Les sites de Fort-de-France qui concernent l'activité des établissements SSIAD (personnes âgées, personnes handicapées, ESA), SPASAD, SAAD, ACT, SPJM (dont ISTF), PARH ainsi que tant le siège social que le pôle de gestion et de coordination,
- Les sites du Lorrain pour les activités d'un SSIAD (personnes âgées, personnes handicapées) et du AJ MANMAN FANOTE ;
- Le site du François pour l'activité de l'AJ Catalina ;
- Les sites du Morne Rouge intègrent les activités d'AJ Catalina ainsi que la PFR ;
- Les sites du Carbet présentent les activités de SAAD ainsi que de l'AJ Nord Caraïbes ;
- Le site de Anse des Cayes à Saint Barthélemy intègre l'IME,
- Les sites de Concordia à Saint Martin où se trouve l'IME, l'UEEA et la MAS,
- Sur le site en cours de rénovation et aménagement de Case-Pilote y figurera le prochain Accueil de Jour « Choiseul »,
- Depuis 2024, le site de St Joseph regroupe l'équipe administrative du Service Autonomie composé du SSIAD/SAAD ainsi qu'une antenne pour le PARH.
- En 2025, les établissements de Saint-Martin ont été renforcés par une cellule de gestion administrative situés à La Baie Nettle.

DÉNOMINATION	Catégorie	Public	LOCALISATION	TYPE	IDENTIFIANT FINISS	Lits/places autorisés	Lits/places installés	File active N-1
ACT HÉBERGEMENT (Appartements de Coordination Thérapeutique)	Social	Adulte	Martinique	Établissement	97 020 992 0	22	22	27
ACT Hors les murs (Appartements de Coordination Thérapeutique)	Social	Adulte	Martinique	Établissement	97 021 337 7	16	16	4
AJ CASE-PILOTE - CHOISEUL (Accueil de jour)	PA	Adulte	Martinique	Service	En cours	12	0	0
AJ CATALINA FRANÇOIS (Accueil de jour)	PH	Adulte	Martinique	Service	97 021 285 8	15	15	34
AJ CATALINA MORNE-ROUGE (Accueil de jour)	PH	Adulte	Martinique	Service	97 021 285 8	15	15	34
AJ LORRAIN - MANNMAN FANOTTE (Accueil de jour)	PA	Adulte	Martinique	Service	97 021 069 6	12	12	52
AJ NORD-CARAI-BES (Accueil de jour)	PA	Adulte	Martinique	Service	97 021 286 6	16	16	53
EMAS (Equipe Mobile d'Appui à la scolarisation)	PH	Enfant	Martinique	Service	97 021 018 3	-	-	34
EMMIS (Equipe Mobile Mixte d'intervention Scolaire)	PH	Enfant	Martinique	Service	97 021 018 3	-	-	-
ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer)	PA	Adulte	Martinique	Service	97 020 266 9	10	10	50
INSTITUT TOURNESOL (IME) (Institut Médico-Educatif)	PH	Enfant	Saint-Martin	Établissement	97 011 568 9	30	20	22
INSTITUT SAINT-BARTHÉLEMY (IME) (Institut Médico-Educatif)	PH	Enfant	Saint-Barthélemy	Service	97 011 568 9	12	7	7
INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)	Social	Adulte	Martinique	Service	97 021 095 1	-	-	-
INSTITUT BEL'SOLEY (Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique - ITEP)	PH	Enfant	Martinique	Établissement	97 021 017 5	39	39	53
MAAS - RÉSIDENCE HOMMAGE (Maison d'accueil Spécialisée)	PH	Adulte	Saint-Martin	Établissement	97 011 567 1	43	14	15
PAS (Pôle d'appui à la scolarité)	PH	Enfant	Martinique	Service	97 021 018 3	-	-	-
PAS (Pôle d'appui à la scolarité)	PH	Enfant	Saint-Martin	Service	97 011 568 9	-	-	-

DÉNOMINATION	Catégorie	Public	LOCALISATION	TYPE	IDENTIFIANT FINESS	Lits/places autorisés	Lits/places installés	File active N-1
PCPE (pôle de Compétence et de Prestations Externalisées)	PH	Enfant	Martinique	Service	97 021 018 3	8	8	16
PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REPIT "ATOUMO"	PA/PH	Adulte / Enfant	Martinique	Service	97 021 286 6	-	-	-
PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REPIT DES ÎLES DU NORD	PA/PH	Adulte / Enfant	Saint-Martin	Service	97 011 568 9	-	-	-
PARH TI BO (pôle d'Appui Ressources Handicap)	PH	Enfant	Martinique	Service	En cours	70	70	70
SAAD CENTRE MARTINIQUE ET NORD CARAIBES (Service d'Aide et Accompagnement à Domicile)	PA/PH	Adulte	Martinique	Service	97 021 057 1	100	100	100
SESSAD CONVERGENCE (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile)	PH	Enfant	Martinique	Service	97 021 018 3	26	26	28
SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile)	PA/PH	Adulte	Martinique	Service	97 020 266 9 97 021 057 1	-	-	-
SPJM (Service de Protection Juridique aux Majeurs)	Social	Adulte	Martinique	Service	97 021 095 1	466	466	466
SSIAD - NORD ATLANTIQUE (PA) (Service de Soins Infirmiers à Domicile)	PA	Adulte	Martinique	Service	97 020 968 0	30	30	34
SSIAD - NORD ATLANTIQUE (PH) (Service de Soins Infirmiers à Domicile)	PH	Adulte	Martinique	Service	97 020 968 0	20	20	7
SSIAD - CENTRE MARTINIQUE (PA) (Service de Soins Infirmiers à Domicile)	PA	Adulte	Martinique	Service	97 020 266 9	70	70	92
SSIAD - CENTRE MARTINIQUE (PH) (Service de Soins Infirmiers à Domicile)	PH	Adulte	Martinique	Service	97 020 266 9	16	16	11
UEEA Marie-Antoinette Richards (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme)	PH	Enfant	Saint-Martin	Service	97 011 568 9	10	10	10

3. Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Investissements

Nouveaux investissements (incorporels et corporels) mis en service durant l'exercice pour 570 712 € contre 284 506 € en 2024. La modernisation des outils de suivi « dossier usager informatisé » et d'ingénierie financière ont contribué pour 311 565 € à cette augmentation.

— Ressources humaines

L'effectif global 2025 est de 196 salariés en équivalent temps plein (contre 176 en 2024).

La masse salariale globale représente un montant de salaire de 7 423 955 € (contre 6 809 637 € en 2024) et 2 967 424 € de cotisations sociales (contre 2 673 859 € en 2024).

4. Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité du développement soutenu engagé par OVE-CARAÏBES depuis plusieurs années. La montée en charge progressive des autorisations obtenues dans le cadre des appels à projets et appels à manifestation d'intérêt a conduit à la croissance de l'activité (*1 058 places sont autorisées*) et à un renforcement de l'organisation associative.

Cette dynamique s'est traduite par la consolidation des établissements et services récemment créés, le développement de nouvelles modalités d'accompagnement ainsi que par la poursuite des investissements nécessaires à la structuration de l'association.

Sur le plan de l'activité médico-sociale, l'exercice a notamment été marqué par :

- la poursuite de la montée en charge de la MAS Hommage à Saint-Martin ainsi que la consolidation des activités développées à Saint-Martin et Saint-Barthélemy ;
- l'ouverture de l'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) à Saint-Martin ;
- le développement de l'activité du SESSAD et des dispositifs associés favorisant les parcours inclusifs ;
- le déploiement des ACT Hors les Murs ainsi que l'extension des capacités d'accompagnement des Appartements de Coordination Thérapeutique ;
- le renforcement de l'accompagnement des personnes âgées et de leurs aidants à travers les accueils de jour, la Plateforme de Répit Atoumo et le développement de l'activité des SSIAD, notamment dans le cadre du SSIAD renforcé ;
- l'extension capacitaire du Service de Protection Juridique des Majeurs (SPJM), accompagnée d'une augmentation du nombre de mesures suivies ;
- la poursuite du projet d'ouverture de l'Accueil de Jour de Case-Pilote, dont la mise en service a été reportée à la fin de l'exercice.

L'exercice 2025 a également été marqué par la réalisation de plusieurs évaluations de la qualité conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles et au référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS). À ce titre, le Service de Protection Juridique des Majeurs (SPJM), les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) ainsi que le SESSAD Convergence ont fait l'objet de missions d'évaluation au cours de l'exercice. Ces démarches ont permis d'évaluer la qualité des accompagnements, de conforter les pratiques professionnelles mises en œuvre et d'identifier des axes de progrès s'inscrivant dans la démarche d'amélioration continue portée par l'association.

Parallèlement, l'association a poursuivi ses travaux de modernisation et de transformation organisationnelle afin d'accompagner sa croissance :

- finalisation du déploiement de l'ERP Finances et généralisation des outils de dématérialisation ;
- poursuite des travaux préparatoires relatifs au futur système d'information RH ;
- déploiement progressif du Dossier Usager Informatisé (IMAGO-DU) au sein des établissements et services ;
- renforcement des fonctions supports et des outils de pilotage ;
- poursuite des actions d'amélioration du contrôle interne, de sécurisation des processus financiers et de fiabilisation du pilotage budgétaire.

L'exercice a également été marqué par la poursuite de la démarche Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail (SQVCT), par un effort soutenu de professionnalisation des équipes ainsi que par la réalisation d'investissements destinés à accompagner le développement des activités et la modernisation des infrastructures.

Sur un plan financier il est observé :

- la non-reconduction par la CTM du financement de l'avenant 43 du SAAD, entraînant un manque à gagner de 196 K€ sur l'exercice 2025 et une dégradation des équilibres financiers de l'activité d'aide à domicile.
- Le partenariat avec AG2R et Malakoff Médéric portant sur le financement des travaux de la MAS à St MARTIN proposant une contribution financière de 250 K€ ;

Enfin, l'année 2025 a permis de préparer les orientations stratégiques de l'association pour les années à venir au travers des travaux d'élaboration du projet associatif 2026-2030, visant notamment à renforcer les parcours inclusifs, l'innovation médico-sociale, l'attractivité des métiers et la qualité des accompagnements proposés aux personnes accueillies.

4.2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

5. Principes et méthodes comptables

5.1. Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions applicables du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié notamment par les règlements ANC n° 2023-03 et n° 2022-06 relatifs à la modernisation des états financiers, ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour les questions non spécifiquement traitées par ces règlements, les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, dans sa version en vigueur à la clôture de l'exercice, ont été appliquées.

Les comptes annuels ont été établis pour une durée de douze mois, identique à celle de l'exercice précédent.

5.1.1. Changement de méthode comptable

L'exercice clos le 31 décembre 2025 intègre les dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du Plan Comptable Général, applicables à compter du 1er janvier 2025.

L'application de ce règlement a notamment entraîné la suppression du mécanisme des transferts de charges ainsi que la suppression de la notion de résultat exceptionnel pour les opérations de gestion courante.

Ainsi, les remboursements de frais de formation versés par l'OPCO, précédemment comptabilisés au sein du poste « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges », sont désormais présentés en diminution des charges de personnel auxquelles ils se rapportent.

Cette évolution de présentation contribue à la diminution du poste « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges », qui s'établissait à 128 807 € en 2024, dont 73 185,52 € correspondaient à des remboursements de frais de formation pris en charge par l'OPCO.

Au cours de l'exercice 2025, les remboursements de frais de formation perçus de l'OPCO, pour un montant de 101 463 €, ont ainsi été directement imputés en diminution des charges de personnel.

Il convient également de noter que le volume des remboursements OPCO a progressé entre les exercices 2024 et 2025. Ainsi, l'évolution constatée entre les deux exercices ne résulte pas uniquement du changement de présentation induit par le règlement ANC n°2022-06, mais également d'une augmentation des prises en charge de frais de formation obtenues par l'association.

Par ailleurs, les produits de cession d'éléments d'actif, antérieurement présentés en résultat exceptionnel, sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation. À titre comparatif, ces produits représentaient 5 500 € au titre de l'exercice 2024 et s'élèvent à 17 800 € pour l'exercice 2025.

De même, les valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés, précédemment enregistrées en résultat exceptionnel, sont désormais présentées en charges d'exploitation. Elles représentaient 9 271,68 € en 2024 et s'établissent à 19 676,77 € en 2025.

Ces évolutions résultent exclusivement de l'application des nouvelles dispositions réglementaires et constituent des changements de présentation comptable sans incidence sur le résultat global de l'exercice, la situation financière ou les fonds propres de l'association.

Les données comparatives de l'exercice précédent n'ont pas été retraitées, l'incidence des reclassements liés aux remboursements OPCO, aux produits de cession d'éléments d'actif et aux valeurs nettes comptables des actifs cédés ayant été jugée non significative au regard des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Enfin, les reclassements liés à l'application du règlement ANC 2022-06 n'ont pas d'incidence sur le résultat net, la situation nette ni les fonds propres de l'association.

5.1.2. Changement d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3. Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.2. Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

6. Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

6.1. Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

6.1.1. Etat de l'actif immobilisé (Brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
			Sorties	Virements	
Frais d'établissement Total I					
Frais études concessions et droit	22 687	311 565	4 941		329 311
Autres immobilisations incorporelle	5 000		5 000		
imo cencours-immo incorp en cours	265 873			265 873	
imo cencours-immo av et acpt	39 278		20 982		18 296
Total II	332 837	311 565	30 923	265 873	347 607
Immobilisations corporelles					
const.sur sol autrui, bâtiments/inst.géné	103 933				103 933
Installation techniques, mat. Et outillage	53 991	6 540	19 566		40 966
matériel, inst.générales, agencts, aménegt divers	513 706	43 049	19 226		537 529
Matériel de bureau/info et mobilier	419 194	174 302	44 460		549 036
Matériel de transport	192 362	35 000	15 300		212 062
imo cencours-immo corp en cours	73 035	14 891		371	87 556
imo cencours-immo av et acpt	6 172		4 308		1 864
Total III	1 362 393	273 783	102 859	371	1 532 946
Immo financières					
Participation rattaché à une créance	701				701
Créances rattachées sur participation	262 469	319 535			582 004
autres titre en portefeuille	10 763	15			10 778
Dépôts et cautionnements versés	123 803	450			124 253
Total IV	397 736	320 000	-	-	717 736
Total général	2 092 967	905 348	133 782	266 244	2 598 288

6.1.1.1. Etat des immobilisations incorporelles par établissement

Situations et mouvements	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
DOMICILE	14 944		6 595	8 349
SSIAD FDF	9 944		1 595	8 349
SSIAD LOR	5 000		5 000	-
HANDICAP MARTINIQUE	8 643		2 046	6 597
ITEP	8 643		2 046	6 597
Pole gestion	305 151	311 565	286 855	329 861
Pole gestion	305 151	311 565	286 855	329 861
SOLIDARITE & PROTECTION	4 100		1 300	2 800
SPJM	4 100		1 300	2 800
Immobilisations incorporelles	332 837	311 565	296 796	347 607

Les principaux mouvements enregistrés au titre de l'exercice concernent la mise en service :

- du logiciel de dossier usager informatisé (DUI) Imago DU pour un montant de 287 447 € ;
- des développements liés au projet de migration du système d'information comptable et financier pour un montant de 24 118 €.

6.1.1.2. Etat des immobilisations corporelles par établissement

Situations et mouvements	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
DOMICILE	177 984	6 312	3 598	180 698
SAAD	23 339			23 339
SSIAD FDF	139 388	4 714	3 598	140 505
SSIAD LOR	15 257	1 597		16 854
HANDICAP IDN	425 335	49 294	3 027	471 602
IME	237 030	22 594	781	258 843
MAS	188 305	26 700	2 246	212 759
HANDICAP MARTINIQUE	327 774	117 703	50 601	394 875
AJ CATALINA	47 145	25 759	2 257	70 647
ITEP	191 141	86 784	45 477	232 447
SESSAD	89 488	5 160	2 867	91 781
Pole gestion	126 921	70 415	2 820	194 145
Pole gestion	126 921	70 415	2 820	194 145
SANTE ET AUTONOMIE	252 377	7 476	40 673	219 180
ACT	87 411	5 371	11 819	80 962
AJ MF	29 871	1 440	3 705	27 605
AJ NC	135 096	665	25 148	110 613
SOLIDARITE & PROTECTION	52 001	22 584	2 139	72 446
SPJM	52 001	22 584	2 139	72 446
Total général immo corporelles	1 362 393	273 783	102 859	1 532 946

Les acquisitions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice 2025 concernent principalement :

- du matériel de transport, avec notamment l'acquisition d'un véhicule destiné aux établissements des Îles du Nord ;
- du mobilier et du matériel de bureau liés :
 - à l'aménagement du site de la Baie Nettle à Saint-Martin accueillant les fonctions administratives de l'IME et de la MAS ;
 - au renouvellement du mobilier de l'ITEP, du SESSAD et de l'Accueil de Jour Catalina ;
 - à l'extension de l'activité du Service de Protection Juridique des Majeurs (SPJM) ;
- des équipements informatiques ainsi que divers travaux d'agencement et d'aménagement des locaux.

Les sorties d'immobilisations enregistrées sur l'exercice concernent principalement des biens devenus obsolètes dont la valeur nette comptable était nulle à la date de leur mise au rebut.

6.1.1.3. Etat des immobilisations financières par établissement

Situations et mouvements	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
DOMICILE	6 210	5 100	-	11 310
SAAD		50		50
SSIAD FDF	5 710	5 050		10 760
SSIAD LOR	500			500
HANDICAP IDN	28 545	1 000	10 400	19 145
IME	25 045		10 400	14 645
MAS	3 500	1 000		4 500
HANDICAP MARTINIQUE	62 696	1 000	8 450	55 246
AJ CATALINA	650	200		850
ITEP	50 180	250		50 430
SESSAD	11 866	550	8 450	3 966
Pole gestion	265 550	331 135	-	596 685
Pole gestion	265 550	331 135		596 685
SANTE ET AUTONOMIE	23 146	550	-	23 696
ACT	21 646	500		22 146
AJ MF		50		50
AJ NC	1 500			1 500
SOLIDARITE & PROTECTION	11 589	65	-	11 654
SPJM	11 589	65		11 654
Total général financière	397 736	338 850	18 850	717 736

Les principaux mouvements concernent les investissements réalisés au titre de la SCI 32 - Case Pilote soit 331 135 € dont le chantier du futur accueil de jour est phase de finalisation.

6.1.2. Amortissement et dépréciation de l'actif immobilisé

	Amortissement et dépréciations des immobilisations	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements à la clôture de l'exercice
Immo incorp.	Frais d'établissement Total I				
	Frais études concessions et droit	18 847	33 357	4 304	47 901
	Autres immobilisations incorporelle	5 000		5 000	
	imo c.encours-immo incorp en cours				
	imo c.encours-immo av et acpt				
	Total II	23 847	33 357	9 304	47 901
Immobilisations corporelles	const.sur sol autrui, bâtiments/inst.géné	37 665	10 844		48 509
	Installation techniques, mat. Et outillage	44 377	3 260	18 235	29 402
	matériel, inst.générales, agencets, aménegt divers	191 497	52 174	16 957	226 713
	Matériel de bureau/info et mobilier	167 909	65 352	42 558	190 703
	Matériel de transport	92 023	24 655	1 762	114 916
	imo c.encours-immo corp en cours				
	imo c.encours-immo av et acpt				
	Total III	533 471	156 284	79 512	610 243
Immo financières	Participation rattaché à une créance				
	Créances rattachées sur participation				
	autres titre en portefeuille	10 763			10 763
	Dépôts et cautionnements versés				
	Total IV	10 763	-	-	10 763
Total général		568 081	189 641	88 815	668 907

Nb. : La dépréciation des autres titres immobilisés concerne des titres acquis lors des apports partiels d'actifs antérieurs.

6.1.2.1. Etat des amortissements des immobilisations incorporelles par établissement

Situations et mouvements	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements à la clôture de l'exercice	VNC
DOMICILE	13 988	319	5 958	8 349	
SSIAD FDF	8 988	319	958	8 349	
SSIAD LOR	5 000		5 000		
HANDICAP MARTINIQUE	7 100	781	2 046	5 835	761
ITEP	7 100	781	2 046	5 835	761
Pole gestion		31 583		31 583	298 278
Pole gestion		31 583		31 583	298 278
SOLIDARITE & PROTECTION	2 759	674	1 300	2 133	667
SPJM	2 759	674	1 300	2 133	667
Amort. Immob. Incorp.	23 847	33 357	9 304	47 901	299 706

6.1.2.2. Etat des amortissements des immobilisations corporelles par établissement

Situations et mouvements	Amortissem ents à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissem ents à la clôture de l'exercice	VNC
DOMICILE	111 434	13 857	3 598	121 693	59 005
SAAD	19 347	1 225		20 572	2 767
SSIAD FDF	85 231	9 848	3 598	91 480	49 024
SSIAD LOR	6 856	2 784		9 640	7 214
HANDICAP IDN	20 865	26 617	157	47 325	426 523
IME	16 582	19 309	157	35 733	223 110
MAS	4 283	7 309		11 592	203 413
HANDICAP MARTINIQUE	194 008	47 862	34 171	207 699	187 176
AJ CATALINA	17 357	8 685	870	25 172	45 475
ITEP	113 184	29 672	30 692	112 164	120 283
SESSAD	63 467	9 505	2 609	70 363	21 418
Pole gestion	39 442	26 791	173	66 060	125 838
Pole gestion	39 442	26 791	173	66 060	125 838
SANTE ET AUTONOMIE	146 896	31 260	39 274	138 881	80 299
ACT	53 818	7 463	11 804	49 476	31 486
AJ MF	13 182	5 492	2 374	16 300	11 305
AJ NC	79 896	18 304	25 095	73 105	37 508
SOLIDARITE & PROTECTION	20 827	9 897	2 139	28 585	43 861
SPJM	20 827	9 897	2 139	28 585	43 861
Amort. Immob.Corp.	533 471	156 284	79 512	610 243	922 702

Situations et mouvements	Amortiss à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortiss à la clôture de l'exercice	VNC
DOMICILE	111 434	13 857	3 598	121 693	59 005
SAAD	19 347	1 225		20 572	2 767
SSIAD FDF	85 231	9 848	3 598	91 480	49 024
SSIAD LOR	6 856	2 784		9 640	7 214
HANDICAP IDN	20 865	26 617	157	47 325	426 523
IME	16 582	19 309	157	35 733	223 110
MAS	4 283	7 309		11 592	203 413
HANDICAP MARTINIQUE	194 008	47 862	34 171	207 699	187 176
AJ CATALINA	17 357	8 685	870	25 172	45 475
ITEP	113 184	29 672	30 692	112 164	120 283
SESSAD	63 467	9 505	2 609	70 363	21 418
Pole gestion	39 442	26 791	173	66 060	125 838
Pole gestion	39 442	26 791	173	66 060	125 838
SANTE ET AUTONOMIE	146 896	31 260	39 274	138 881	80 299
ACT	53 818	7 463	11 804	49 476	31 486
AJ MF	13 182	5 492	2 374	16 300	11 305
AJ NC	79 896	18 304	25 095	73 105	37 508
SOLIDARITE & PROTECTION	20 827	9 897	2 139	28 585	43 861
SPJM	20 827	9 897	2 139	28 585	43 861
Amort. Immob.Corp.	533 471	156 284	79 512	610 243	922 703

6.1.2.3. Aménagement du cadre général – développement de la colonne dotation de l'exercice

Augmentations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réaffectation entre établissements	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorp.		33 357		
Immobilisations corporelles		156 284		
Total		189 641		

6.1.2.4. Modalités d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 10 ans
Frais études	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Installations générales, agencements	Linéaire	3 à 20 ans
Matériels de transports	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobiliers de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 20 ans

6.2. Actif Circulant

6.2.1. Dépréciation de l'actif circulant

Rubriques	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	* Réaffect°	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks					
Usagers/org.	178 350	57 440	21 608		214 182
Sociales	273 365	47 241	466		320 140
Autres créances	151 907			19 573	171 480
Divers	82 814	26 748		-19 573	89 989
TOTAL	686 436	131 429	22 074	-	795 790

Les créances, notamment supérieures à 1 année, ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas afin d'évaluer le risque de non-recouvrement de celles-ci.

Ces dépréciations concernent principalement :

- Les créances « clients usagers/comptes rattachés » présentant une antériorité significative supérieure à une année, ou présentant un risque de non-recouvrement : notamment lorsque l'utilisateur a quitté la structure, est décédé ou en raison de difficultés de traitement administratif. Cela concerne :
 - La MAS pour 101 306 € (idem N-1) ;
 - L'IME pour 69 024 € (39 108 € en N-1) ;
 - Le SAAD pour 41 388 € (VS 33 346 € en N-1) ;
 - L'AJ Nord Caraïbes 8 949 € (VS 440 € en N-1) ;
 - Les ACT pour 6 002 € (4 150 € en N-1).
- Les dépréciations sur créances sociales (CGSS, IRCOM, IJSS) dont le recouvrement reste en instance et présentent une antériorité significative (notamment suites aux apports partiels d'actifs). La provision a été complétée pour atteindre 311 962 € de dépréciation.
- Les créances relatives au solde net débiteur des associations absorbées consécutives aux Apports Partiels d'Actifs pour 171 478 € (contre 151 907 € en 2024).
- Les autres provisions pour dépréciations constatées concernent des créances sur salariés partis, des saisies administratives/attributionnelles non identifiées à réclamer.

6.2.2. Précisions sur les poste autres créances

Typologie de créances		31/12/2024	31/12/2025
Créances usagers/cpt ratt	CGSS (ARS)	919 236	330 539
Créances usagers/cpt ratt	CGSS (ARS) IME/MAS	1 970 927	695 866
Créances usagers/cpt ratt	CTM	336 254	150 207
Créances usagers/cpt ratt	Usagers	277 682	333 167
Créances usagers/cpt ratt	Tiers divers - Financements	131 200	72 800
Autres créances	Autres Subv. financements à recevoir	71 271	271 948
Autres créances	Tiers liés aux apports Partiels d'Actif (467#)	301 874	298 862
Autres créances	Financements travaux MAS : Malakoff Médéric/A2GR		194 028
Autres créances	Autres comptes tiers divers (467#)	90 964	83 850
Autres créances	Créances sociales/fiscales	355 646	364 363
Autres créances	Fournisseurs débiteurs	37 394	28 095
Avances et acptes	Avances et acptes	145 914	28 194
Total général		4 638 361	2 851 920

Les créances brutes au 31/12/2025 se composent principalement des soldes des financements des activités, des subventions à recevoir et des créances des usagers qui s'établissent à 1 776 607 € (VS 3 706 570€ au 31/12/2024).

Cet encours est principalement composé des mandatements à obtenir liés aux ouvertures de l'IME et de la MAS soit 695 866 € (VS 1 970 927 € au 31/12/2024) ainsi que des crédits non reconductibles obtenus en fin d'année.

6.2.3. Détail des produits à recevoir

	Montant	
Détail des produits à recevoir	2 024	2 025
IJSS remboursements à recevoir	62 191	61 421
Total des produits à recevoir	62 191	61 421

6.2.4. Trésorerie et placements

La trésorerie à l'actif de l'association s'établit à 9 006 072 € (contre 6 188 972 € au 31/12/2024).

Des placements financiers ont été réalisés à hauteur de 7 525 000 € (contre 2 600 000 € en N-1) avec le support de notre banque. Le montant des fonds déposés sur ces comptes à terme sont garantis par la banque à tout moment.

Le paiement des intérêts a lieu à l'échéance du compte à terme.

6.2.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont de 67 238 € (VS 59 691 € en N-1). En plus des charges des charges courantes d'exploitation, elles concernent sur 2025 notamment des dépenses de formations (30 978 €), abonnements documentaires (7 979 €) et d'autres charges courantes (assurances, maintenances ...).

6.3. Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.3.1. Tableau de variation des Fonds propres (avant résultat de l'exercice)

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014- 03 relatif au plan comptable général.

6.3.1.1. Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité.

Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augment°	Diminut°	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	1 600 607			1 298 847
• Apport partiel d'actif ITEP	128 426			128 426
• Apport partiel d'actif SESSAD	795 570			795 570
• Apport partiel d'actif SPJM	29 580			29 580
• Apport partiel d'actif ACT	102 455			102 455
• Apport partiel d'actif SSIAD	439 210			439 210
FDF				
• Apport partiel d'actif CAJ NC	127 461			127 461
• Apport partiel d'actif SAAD	- 468 299			- 468 299
• Apport partiel des actifs SSIAD				
LORRAIN / CAJ Manman Fanotte & CAJ Catalina	144 445			144 445
TOTAL	1 298 847			1 298 847

6.3.1.2. Fonds propres avec droit de reprise

Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf...).

En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

6.3.2. L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire

Le CASF fixe les règles relatives à l'affectation du résultat des établissements sociaux ou médico-sociaux. Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

Le résultat comptable de l'association est d'un montant de 1 271 928 € (contre 1 590 308 € au 31/12/2024).

Il se décompose entre :

- Le résultat de la gestion propres pour un montant de + 56 528 € (contre -107 716 € en N-1) ;
- Le résultat de la gestion contrôlée pour un montant de + 1 215 400 € (contre + 1 698 024 € en N-1) ;

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité (art 153-2 du règl n°2019-04).

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Résultat comptable	Reprise du résultat antérieur (en + ou en -)	Excédent ou déficit global	Var° Provision congés payés (+)	Var° Provision pour indemnité de départ à la retraite (-)	Dont résultat effectif sous gestion propre	Dont résultat effectif sous gestion contrôlée
Pole gestion	53 117		53 117			53 117	
ITEP	305 830		305 830	3 798			309 627
SESSAD	241 323		241 323	10 467	3 370		255 161
SPJM	113 583		113 583	19 235 -	30 573		102 246
AJ CATALINA	23 031		23 031	701			23 732
SSIAD FDF	72 958		72 958	11 968			84 926
SSIAD LOR	108 761		108 761	16 746 -	11 760		113 747
SAAD	3 411		3 411			3 411	
ACT	181 081		181 081	7 807 -	8 599		180 289
AJ MF	1 019		1 019	6 685			7 704
AJ NC	61 997		61 997	2 337 -	7 797		56 537
IME	25 603		25 603	12 507 -	2 379		35 731
MAS	80 214		80 214	8 031 -	4 447		83 798
TOTAL	1 271 928		1 271 928	100 282 -	62 185	56 528	1 253 497

La présentation ci-dessus permet de suivre le passage du résultat comptable au résultat administratif.

Article R314-45 du CASF prévoit que « Les économies réalisables sur des charges de personnel doivent être employées en priorité au provisionnement adéquat des charges afférentes aux départs à la retraite et au compte épargne-temps ; ».

Les comptes administratifs 2025 enregistrent ainsi une charge de 62 185 € (contre 101 375 € en 2024), celle-ci se décompose ainsi :

- SESSAD (Reprise) - 3 370 €
- SPJM 30 573 €
- SSIAD Lorrain 11 760 €
- ACT 8 599 €
- AJ Nord Caraïbes 7 797 €
- IME 2 379 €
- MAS 4 447 €

6.3.3. Tableau de variation des fonds propres après résultat de l'exercice

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augment°	Transfert	Diminut°	Solde à la fin de l'exercice	Commentaires
Fonds propres statutaires						
Fonds compl. sans droit de reprise	1 298 847				1 298 847	
Réserves	1 237 865	371 601			1 609 466	
<i>Dont Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 237 865	371 601			1 609 466	Affect° SPJM2023/2024 et MAS 2023
<i>Dont Réserves activités sous gestion propre</i>						
Report à nouveau	1 265 539	1 652 493	- 295 276	138 509	2 484 246	
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	- 1 260 108	- 143 810			- 1 403 918	Résultat 2024 SIEGE
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	- 139 616	36 094			- 103 522	Résultat 2024 SAAD
<i>dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	2 888 238	1 698 024	- 259 877	62 185	4 264 201	ESMS 2024 (hors SPJM)
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	- 6 530				- 6 530	
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	- 216 445	62 185	- 35 399	76 325	- 265 984	Prov CP2024 et PIDR 2025
Résultat de l'exercice	1 590 309	1 271 928	-	1 590 309	1 271 928	
<i>Dont Résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 698 024	1 215 400		1 698 024	1 215 400	Résultat 2025 ESMS
<i>Dont Résultat des activités sous gestion propre</i>	- 107 716	56 528		- 107 716	56 528	Résultat 2025 Pole Gestion/SAAD
TOTAL Fonds propres associatifs	5 392 560	3 296 022	- 295 276	1 728 818	6 664 488	

Les fonds propres associatifs s'établissent à 6 664 488 € au 31/12/2025 (VS 5 392 560 € en N-1).

Ils ont été impactés sur 2025 par :

- Les résultats de l'exercice 2024 sous gestion propre (Pôle gestion & SAAD) ont été affectés en report à nouveau conformément aux décisions des instances délibératives pour respectivement un déficit de -143 810 € et un excédent 36 094 € ;
- Le résultat 2023 et 2024 du SPJM présente une approbation :
 - 2023, affectation en réserves de compensation des déficits pour 61 608 € ;
 - 2024, affectations en réserves affectées à l'investissement 80 000 €, couverture du BFR pour 30 000 € et en réserve de compensation des charges d'amortissement 83 556 €.
- Le résultat 2023 de la MAS a été affecté à hauteur de 21 868 € en financement de mesures d'investissement et 21 868 € au compte de réserve de compensation.
- Pour les autres années et/ou établissements aucune affectation du résultat n'a été réalisé sur les comptes 2021, 2022 par arbitrage des tiers financeurs. Les résultats en proposition d'affectation par les tiers financeurs s'établissent ainsi à 3 991 687 € au 31/12/2025 (contre 2 665 263 € au 31/12/2024).

Rappel sur les demandes d'affectation des résultats du SPJM

La préfecture de la Martinique - DEETS dans son courrier du 4 mai 2023 proposait l'affectation des résultats du SPJM des exercices budgétaires 2018, 2019, 2020, et 2021.

L'activité du SPJM a été transférée à OVE Caraïbes au 1^{er} janvier 2021, à la suite d'un mandat de gestion octroyé pour l'année 2020. Les comptes 2018 ; 2019 et 2020 étaient ainsi sous gestion de la Myriam.

Afin de ne pas pénaliser les fonds propres d'OVE Caraïbes au 31/12/2023, les opérations détaillées ci-dessous n'ont pas été intégrées et le seront dès la situation dénouée :

Total des résultats comptables	2018 - 2020 : - 124 263 €
Total des résultats administratifs retenu par la DEETS	2018 - 2020 : 9 485 €
Montant remis en question	:- 133 748 €

Le financeur a procédé aux retraitements suivants :

- 201 283 € de dépenses refusées,
- + 156 553 € d'annulation de reprise de provisions
- 77 275 € d'imputation sur les fonds dédiés (utilisation)
- 11 744 € de retraitement de congés payés.

Aucune évolution sur 2025 n'a été constatée.

6.4. Subventions d'investissement

Libellé	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augment°	Diminut°	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissements <i>Pôle gestion ESMS Numérique</i>	300 000			300 000
Subventions d'investissements virées au compte de résultat		-30 000		- 30 000
Solde subvention d'invest.				270 000

La subvention d'investissement de 300 000 € notifiée en 2021 par l'ARS pour l'ensemble des établissements gérés dans le cadre du développement des équipements numériques a été déployé fin 2023.

Suite à un accord de prorogation sa mise en service a été constatée au 1^{er} juillet 2025 sur une durée d'amortissement 5 ans.

Le solde au 31/12/2025 des subventions restant à affecter s'établit à 270 000 €.

6.5. Provisions

6.5.1. Provisions pour charges

Au 31 décembre 2025, OVE Caraïbes a comptabilisé une provision pour charges d'un montant total de 32 619 €, relative aux contrôles de facturation engagés par la CGSS concernant des actes infirmiers réalisés en soins de ville alors que leur financement relève réglementairement de la dotation globale de soins des SSIAD.

Cette provision se décompose comme suit :

- Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 : le montant total des anomalies identifiées s'élève à 48 887 €. À l'issue des travaux d'analyse menés un montant de 15 568 € a été considéré comme présentant un risque probable et a fait l'objet d'un provisionnement (SSIAD de Fort-de-France et SSIAD du Lorrain) ;
- Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 : le montant contesté au titre du SSIAD de Fort-de-France s'établit à 17 051 €. Compte tenu des éléments disponibles à la date de clôture, ce montant a été provisionné en totalité.

Les échanges intervenus avec les inspecteurs de la CGSS ont mis en évidence deux situations distinctes :

- des doubles facturations d'actes infirmiers, pour lesquelles la CGSS prévoit une régularisation par OVE Caraïbes par voie de compensation sur les facturations futures ;
- des actes infirmiers réalisés mais non transmis aux SSIAD, générant un risque financier avéré et justifiant la constitution des provisions précitées.

Au regard des éléments connus à la date d'arrêté des comptes, la direction estime que le montant provisionné couvre de manière appropriée le risque identifié.

6.5.2. Litiges en cours

Au 31 décembre 2025, deux procédures contentieuses impliquent l'association OVE Caraïbes dans le cadre de créances relatives à des frais d'hébergement initialement supportés par l'association La Myriam au bénéfice de la SARL L'Oasis.

Ces litiges concernent des dettes dont le fait générateur est antérieur à l'opération de rapprochement intervenue avec l'association La Myriam. Conformément aux stipulations du traité d'apport partiel d'actif, de la convention de mandat et à la liste exhaustive des passifs transmis, ces engagements n'ont pas été transférés à OVE Caraïbes.

Dossier Monsieur B. / La Myriam

Par arrêt du 31 mars 2026, la Cour d'appel de Fort-de-France a jugé que le passif afférent aux frais d'hébergement de Monsieur B. n'avait pas été transmis à OVE Caraïbes dans le cadre de l'apport partiel d'actif, dès lors que cette dette trouve son origine dans des faits antérieurs à cette opération.

En conséquence, OVE Caraïbes a été mise hors de cause et ne peut être tenue responsable de cette dette. La Cour a également condamné l'association La Myriam à verser à OVE Caraïbes la somme de 4 000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Cette procédure est désormais définitivement dénouée en faveur d'OVE Caraïbes.

Dossier Madame R. / SARL L'Oasis / La Myriam

Une seconde procédure demeure en cours devant le Tribunal judiciaire de Fort-de-France. Les demandes formulées à ce stade portent sur un montant minimum de 58 660,78 €, correspondant :

- à 58 479,08 € au titre des frais d'hébergement, outre les intérêts légaux à compter du 18 avril 2024 ;
- à 181,70 € au titre des frais de mise en demeure ;

auxquels pourraient s'ajouter, le cas échéant, les condamnations au titre de l'article 700 du Code de procédure civile ainsi que les dépens.

L'arrêt rendu le 31 mars 2026 par la Cour d'appel de Fort-de-France dans le dossier Monsieur B. conforte l'analyse juridique soutenue par OVE Caraïbes dans le cadre de cette procédure, les circonstances de fait et de droit étant similaires.

Au regard des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes, le risque de condamnation est considéré comme non probable. En conséquence, aucune provision pour risques n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025.

6.6. Fonds dédiés

Fonds dédiés au 31/12/2025	ACT	CAJ CATALI NA	CAJ Manm. Fanotte	CAJ Nord Caraïbes	IME	ITEP	MAS	Pôle Gestion	SESSAD	SPJM	SSIAD Fort de France	SSIAD LORRAIN	Total général
Actions de communications										116 874			116 874
Aide salaire												2 400	2 400
CPOM			20 000	44 000		326 863			91 500	20 000	20 000	44 000	566 363
Divers - activité à destination des bénéficiaires	33 590		128 232	156 917						50 461	56 108	26 749	452 057
Divers - activité de l'établissement	208 684	93 921		5 458				57 291		119 143	7 918	4 603	497 018
Divers exceptionnel				50 055							5 000	5 000	60 055
Fonds dédiés pluriannuels									5 115				5 115
Formation	51 400		30 527	34 542	5 250		3 969		23 394	7 758	35 525	25 942	218 307
Investissement	22 696		8 987	30 970	2 556	211 369	249 583		6 750	38 922		12 279	584 113
Qualité			5 600	5 600							39 435	83 200	133 836
QVT		12 689				2 671			9 351			13 404	38 115
Recrutement ETP					41 250								41 250
Total général	316 370	106 610	193 346	327 543	49 056	540 902	253 552	57 291	136 111	353 157	163 986	217 578	2 715 503

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;
En application de l'article 132-1, le solde du compte de provision réglementée pour renouvellement des immobilisations à la clôture de l'exercice précédent l'exercice de première application du présent règlement a été transféré au compte de fonds dédiés concerné à l'ouverture du premier exercice d'application du présent règlement.
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS » et ainsi distingués dans le tableau ci-dessous. Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, le cas échéant relatives à des projets terminés dont l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer les ressources à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

Au cours de l'exercice il n'y a eu aucun transfert de ressources dédiés.

Ci-dessous un récapitulatif par établissement :

Variation des fonds dédiés	Solde au 31/12/24	Nouveaux Fonds dédiés de l'exercice 2025	Montant global	dont remboursement ou transfert	Solde au 31/12/25	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contribution des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'EMS :	2 080 841	374 816	400 185		2 055 471	1 007 212
ITEP	560 232	-	19 329		540 902	538 232
SESSAD	194 483	5 115	63 488		136 111	91 500
AJ CATALINA	152 795		46 186		106 610	
ACT	299 605	27 696	10 931		316 370	139 754
SSIAD LORRAIN	155 528	84 001	21 951		217 578	76 529
SSIAD FORT DE France	101 185	98 621	35 820		163 986	-
AJ MANMAN FANOTTE	161 389	53 021	21 064		193 346	-
AJ NORD CARAIBES	274 207	53 336	-		327 543	161 198
IME	78 750	49 056	78 750		49 056	-
MAS	102 667	3 969	102 667		3 969	-
Contributions financières d'autres organismes :	353 309	392 232	85 509		660 032	109 812
POLE GESTION	37 603	57 291	37 603		57 291	-
SPJM	315 705	85 358	47 906		353 157	109 812
MAS	-	249 583	-		249 583	-
TOTAL OVE CARAIBES CONSOLIDE	2 434 149	767 048	485 694		2 715 503	1 117 025

Les fonds dédiés de plus de 2 ans non utilisés d'un montant total de 1 117 025 € donneront lieu à des actions sur le prochain exercice ou à des demandes de transfert.
Les autres fonds sont conservés jusqu'à la réalisation des actions.

Variation des fonds dédiés et contributions financières	Solde au 31/12/24	Nouveaux Fonds dédiés de l'exercice 2025	Montant global	dont remboursement ou transfert	Solde au 31/12/25	projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contribution des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'EMS :	2 080 841	374 816	400 185	-	2 055 471	1 007 212
2017 création de places supplémentaires	160 000				160 000	160 000
2017 création de places supplémentaires	51 369				51 369	51 369
2018 accompagnement CPOM	30 000				30 000	30 000
2018 aménagement locaux qualité vie au travail	18 000		18 000		-	
2020 contractualisation CPOM	296 863				296 863	296 863
2021 prime Ségur	-				-	
2022 qualité de vie au travail	4 000		1 329		2 671	
TOTAL FONDS DEDIES - ITEP	560 232	-	19 329	-	540 902	538 232
2018 accompagnement CPOM	30 000				30 000	30 000
2019 contractualisation CPOM	61 500				61 500	61 500
2021 prime Ségur	-				-	
2022 qualité de vie au travail	4 000		4 000		-	
2023 qualité de vie au travail	10 000		649		9 351	
2023 Frais installation PARH	33 270		26 520		6 750	
2023 Formations PARH	55 000		31 606		23 394	
2024 Dépense de personnel 2024 PARH	713		713		-	
Fonds dédiés 2025 Fonctionnement pluriannuel 2025-2026 PARH		5 115			5 115	
TOTAL FONDS DEDIES - SESSAD	194 483	5 115	63 488	-	136 111	91 500
2021 prime Ségur	-				-	
2022 qualité de vie au travail	4 000		4 000		-	
2022 soutien à l'investissement	10 000		10 000		-	
2022 Situation exceptionnelle	-				-	
2023 Situations critiques	123 795		29 874		93 921	
2023 qualité de vie au travail	15 000		2 311		12 689	
TOTAL FONDS DEDIES - CAJ CATALINA	152 795		46 186	-	106 610	-
2022 Action de communication	-				-	
2022 Ateliers et activités culturelles	6 590				6 590	6 590
2022 Formation	11 400				11 400	11 400
2023 Mesures nouvelles Hors Les Murs 6 mois	-				-	
2023 Crédit avance ouverture des places ACT classique	132 695		10 931		121 764	121 764
2024 Formation du personnel	30 000				30 000	
2024 Activités médico-sociales	27 000				27 000	
2024 Soutien numérique	5 000				5 000	
2024 Crédit avance ouverture des places ACT classique	86 920				86 920	
2025 Matériel Réduction des risques et des dommages		8 471			8 471	
2025 Formation		10 000			10 000	
2025 Soutien à l'investissement		9 225			9 225	
TOTAL FONDS DEDIES - ACT	299 605	27 696	10 931	-	316 370	139 754
2021 - CTM - prime Art 43	-				-	
2022 - CTM - prime Art 43	-				-	
TOTAL FONDS DEDIES - SAAD	-					
2021 accompagnement CPOM	24 000				24 000	24 000
2022 contractualisation CPOM	20 000				20 000	20 000
2022 évaluation qualité	15 000				15 000	15 000
2022 situations exceptionnelles	5 000				5 000	5 000
2022 dépenses de personnel non pérennes	2 400				2 400	2 400
2022 formation prévention suicide	5 950				5 950	5 950
2022 qualité de vie au travail	22 700		9 296		13 404	
2023 intervention non médicamenteuse	4 179				4 179	4 179
2024 Formation qualifiante	4 192				4 192	
2024 intervention non médicamenteuse	22 570				22 570	
2024 Numérique en Santé	12 279				12 279	
2024 réforme des SAD	4 603				4 603	
Fonds dédiés 2024 SSIAD Renforcé	12 655		12 655		-	
2025 PA - Circuit du médicament		24 435			24 435	
2025 PA - Intervention non médicamenteuse		43 765			43 765	
2025 PA - Formation		13 460			13 460	
2025 PA - Formation réforme SAD		2 340			2 340	
TOTAL FONDS DEDIES - SSIAD LORRAIN	155 528	84 001	21 951	-	217 578	76 529
2022 accompagnement CPOM	20 000				20 000	
2022 évaluation qualité	15 000				15 000	
2022 situations exceptionnelles	5 000				5 000	
2022 formation prévention suicide	11 750				11 750	
2022 qualité de vie au travail	14 000		14 000		-	
2023 intervention non médicamenteuse	5 698				5 698	
2024 réforme des SAD	7 918				7 918	
Fonds dédiés 2024 SSIAD Renforcé	21 820		21 820		-	
2025 PA - Formation réforme SAD		2 340			2 340	
2025 PA - Circuit du médicament		24 435			24 435	
2025 PA - Intervention non médicamenteuse		50 410			50 410	
2025 PA - Formation		21 435			21 435	
TOTAL FONDS DEDIES - SSIAD FORT DE France	101 185	98 621	35 820	-	163 986	-

Variation des fonds dédiés et contributions financières	Solde au 31/12/24	Nouveaux Fonds dédiés de l'exercice 2025	Montant global	dont remboursement ou transfert	Solde au 31/12/25	projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
2022 contractualisation CPOM	20 000				20 000	
2022 musicothérapie	7 068				7 068	
2022 évaluation qualité	2 000				2 000	
2022 formation	13 240		873		12 367	
2023 qualité des soins - intervention non médicamenteuse	30 337		10 857		19 480	
2024 intervention non médicamenteuse	57 983		6 559		51 424	
2024 circuit du médicament	3 600				3 600	
2024 Numérique en Santé	8 987				8 987	
2024 autres - formations qualifiantes	18 173		2 775		15 398	
2025 intervention non médicamenteuse - APA AQUATIQUE		2 430			2 430	
2025 intervention non médicamenteuse - Massage / relaxation guidées		10 820			10 820	
2025 intervention non médicamenteuse - Atelier de partage		2 000			2 000	
2025 intervention non médicamenteuse - atelier de stimulation - Art thérapie		6 000			6 000	
2025 intervention non médicamenteuse - Atelier de rituel		12 600			12 600	
2025 intervention non médicamenteuse - Atelier physique adapté		11 070			11 070	
2025 intervention non médicamenteuse - cahier jeux de mémoire		660			660	
2025 intervention non médicamenteuse - Hortithérapie		4 680			4 680	
2025 formation - Agressivité Pathos		2 761			2 761	
TOTAL FONDS DEDIES - CAJ MANMAN FANOTTE	161 389	53 021	21 064	-	193 346	-
2020 dispositif médicaux	5 458				5 458	5 458
2020 soutien à l'investissement	8 731				8 731	8 731
2020 Prime exceptionnel complément covid	-				-	-
2020 contractualisation CPOM	24 000				24 000	24 000
2022 contractualisation CPOM	20 000				20 000	20 000
2022 évaluation qualité	2 000				2 000	2 000
2022 Activités Physiques / Musicothérapie	17 820				17 820	17 820
2022 Autres 2ème phase	10 000				10 000	10 000
2022 Frais installation AJ	13 253				13 253	13 253
2022 Situations exceptionnelles	4 000				4 000	4 000
2022 formation	17 005				17 005	17 005
2023 qualité des soins - intervention non médicamenteuse	38 931				38 931	38 931
2024 Autres	36 055				36 055	
2024 Formation qualifiante	14 461				14 461	
2024 Intervention non médicamenteuse	49 906				49 906	
2024 Circuit du médicament	3 600				3 600	
2024 Numérique en Santé	8 987				8 987	
2025 intervention non médicamenteuse - APA AQUATIQUE		2 430			2 430	
2025 intervention non médicamenteuse - Massage / relaxation guidées		10 820			10 820	
2025 intervention non médicamenteuse - Atelier de partage		2 000			2 000	
2025 intervention non médicamenteuse - atelier de stimulation - Art thérapie		6 000			6 000	
2025 intervention non médicamenteuse - Atelier de rituel		12 600			12 600	
2025 intervention non médicamenteuse - Atelier physique adapté		11 070			11 070	
2025 intervention non médicamenteuse - cahier jeux de mémoire		660			660	
2025 intervention non médicamenteuse - Hortithérapie		4 680			4 680	
2025 formation - Agressivité Pathos		3 076			3 076	
TOTAL FONDS DEDIES - CAJ NORD CARAIBES	274 207	53 336	-	-	327 543	161 198
2024 Plateforme de répit - 2024/2025	78 750		78 750		-	
2025 Formation - Gestes et soins d'urgence		5 250			5 250	
2025 Mobilier - Tapis Salles motricité et activité		2 556			2 556	
Fonds dédiés 2025 Pôle Appui à la Scolarité - Recrutement ETP		41 250			41 250	
TOTAL FONDS DEDIES - IME	78 750	49 056	78 750	-	49 056	-
2024 2 places Hors les murs - 2024/2025	102 667		102 667		-	
2024 Formation - Gestes et soins d'urgence		3 969			3 969	
TOTAL FONDS DEDIES - MAS	102 667	3 969	102 667	-	3 969	-

Variation des fonds dédiés et contributions financières	Solde au 31/12/24	Nouveaux Fonds dédiés de l'exercice 2025	Montant global	dont remboursement ou transfert	Solde au 31/12/25	projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes :	353 309	392 232	85 509	-	660 032	109 812
Fonds dédiés 2024 - CAF - Petite enfance - fonctionnement en pluri annualité 2024/2026	37 603	57 291	37 603		57 291	
TOTAL FONDS DEDIES - POLE GESTION	37 603	57 291	37 603	-	57 291	-
2010 - Etat - Schéma Mandataire	97 303		29 000		68 303	
2011 - Etat - Démarche qualité conformité	1 523		1 523		-	
2016 - Etat - Réseau téléphonique	14 937		540		14 397	
2021 - DEETS - Subvention DEETS Déploiement dispositif d'information et de soutien aux tuteurs familiaux	43 840				43 840	43 840
2022 - Etat - Recherche des ayants droits , des majeurs ayant une mesure clôturée	2 000				2 000	2 000
2022 - Etat - accompagnement CPOM	20 000				20 000	20 000
2022 - Etat - Evaluation de la qualité des ESMS	5 000		5 000		-	
2022 - Etat - Accompagnement des risques psycho-sociaux du personnel	7 758				7 758	7 758
2022 - Accompagnement pour la mise en place d'outils inclusion sociale des jeunes majeurs protégés	5 000				5 000	5 000
2023 - DEETS - Actions de communication 2021-2023	17 511				17 511	17 511
2023 - DEETS - Réaménagement et modernisation du service MJPM à la suite des derniers recrutements réalisés	13 703				13 703	13 703
2023 - DEETS - Organisation d'un séminaire destiné aux mandataires judiciaires du territoire	47 330		9 779		37 551	
Fonds dédiés 2023 - DEETS - projet atelier bien être "soins socio-esthétiques et parenthèse immersive	12 601	9 581			22 182	
Fonds dédiés 2023 - DEETS - projet d'activité sportive "le padel" à destination des majeurs protégés	14 314	13 965			28 279	
2024 - DEETS - Extension capacitaire à 466 mesures - investissement	12 886		2 064		10 822	
2025 - DEETS - Promotion des métier MJPM - 2022 - 2027		61 812			61 812	
TOTAL FONDS DEDIES - SPJM	315 705	85 358	47 906	-	353 157	109 812
Fonds dédiés - AG2R - Construction MAS		166 250			166 250	
Fonds dédiés - Malakoff - Construction MAS		83 333			83 333	
TOTAL Contribution financière - MAS	-	249 583	-	-	249 583	-
TOTAL FONDS DEDIES & CONTRIBUTIONS FINANCIERES - 2025 OVE CARAIBES CONSOLIDE	2 434 149	767 048	485 694	-	2 715 503	1 117 025

6.7. Dettes

6.7.1. Précisions sur les autres dettes

Détail des charges à payer	Montant 2024	Montant 2025
Provision congés payés (brut + charges)	677 216	822 834
Autres charges fiscales à payer (dont taxe s/ sal.)	281 276	334 630
Fournisseurs factures non parvenues	171 396	144 260
Autres charges sociales à payer	65 040	85 417
Modulation SAAD (chargée)	17 497	25 167
Provision pour Prime de partage de la valeur	55 300	
Total des charges à payer	1 267 725	1 412 308

6.7.2. Produits constatés d'avance

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

Au 31/12/2025, les produits constatés d'avance s'établissent à 145 589€ (contre 264 546 € en 2024).

Libellé	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augment°	Diminut°	Solde à la clôture de l'exercice
SPJM - projet padel	13 961		13 961	-
SPJM - convention socio-esthétique	19 360		19 360	-
SSIAD LORRAIN - Financement de place en SSIAD renforcé	35 878		35 878	-
SSIAD Fort-de-France - Financement de place en SSIAD renforcé	56 347		56 347	-
POLE GESTION - Exercice Cyber	20 000		20 000	-
POLE GESTION - PARH - DRAJES service civique	7 000		7 000	-
POLE GESTION- PARH - CAF - 2025/2026	112 000		56 000	56 000
SESSAD - PARH - ARS - 2025/2026		89 589		89 589
Total produits constatés d'avance	264 546	89 589	208 546	145 589

6.7.3. Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances

ÉTAT DES CRÉANCES		Échéances	
	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMO.			
Créances rattachées à des participations	582 004	582 004	
Prêts			
Avances et acomptes	20 160	20 160	
Créances Usagers et comptes rattachés	1 582 579	1 582 579	
Autres - créances sociales et fiscales	364 363	364 363	
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Autres - financements à recevoir par les tiers financeurs	465 976	349 726	116 250
Autres créances sur associations (suite aux apports partiels d'actif)	298 862	298 862	
Avances et acomptes fournisseurs	28 194	28 194	
Autres créances diverses	111 945	111 945	
TOTAL	3 454 083	3 337 833	116 250

Focus sur les créances usagers et comptes rattachés

Les encours ci-dessous se composent des soldes à payer sur facturation (SAAD, IME, MAS) ainsi que les soldes des arrêtés/dotations à recevoir au 31/12/2025 incluant l'octroi en fin d'exercice de crédits non reconductibles.

Financements à recevoir	2025	Commentaires
ACT	33 136	CNR, mesures nouvelles
AJ MF	82 550	Encours usager + CNR
AJ NC	80 992	Encours usager + CNR (dont PFR Handicap)
IME	514 706	Solde facturation + CNR PFR
MAS	181 160	Solde facturation + CNR HLM
Pole gestion	72 800	dont ESMS Numérique et financeurs PARH
SAAD	345 063	Solde fact° usager/CTM
SESSAD	10 150	CNR Formation et PAS
SPJM	59 646	Financement CNR (Métier MJPM)
SSIAD FDF	102 335	SSIAD renforcé, CNR
SSIAD LOR	84 001	SSIAD renforcé, CNR
Total général	1 566 538	

Etat des dettes

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Dettes fin.	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	à 1 an maximum à l'origine				
	à plus d'1 an à l'origine	277 237	13 772	61 588	201 008
	Emprunts et dettes financières divers (caution)	5 496	869		4 627
Autres dettes	Fournisseurs et comptes rattachés	544 088	544 088		
	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	73 360	73 360		
	Dettes sociales et fiscales	2 070 774	2 070 774		
	Autres – protocole AMEDAV	44 698	29 249	15 449	
	Autres dettes sur associations (suite APA)	108 340	108 340		
	Autres dettes diverses	49 031	49 031		
TOTAL		3 275 753	2 950 223	102 728	222 801

Le protocole d'accord qui avait été signé par La Myriam avec l'AMEDAV le 18/12/2015 se poursuit – son échéance est prévue en 2027. Le solde au 31.12.2025 dans les livres d'OVE CARAIBES s'établit à 44 698 €.

7. Informations relatives au compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges d'exploitation : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1. Résultats par établissement

	Déficit	Excédent
<i>Gestion propre (= libre)</i>		
— Activité du pôle gestion		53 117
— Etablissement SAAD		3 411
<i>Gestion sous contrôle de tiers financeurs (=conventionnée)</i>		
— Etablissement ITEP		305 830
— Etablissement SESSAD		241 323
— Etablissement ACT		181 081
— Etablissement SPJM		113 583
— Etablissement SSIAD Lorrain		108 761
— Etablissement MAS		80 214
— Etablissement SSIAD Fort De France		72 958
— Etablissement AJ Nord Caraïbes		61 997
— Etablissement IME		25 603
— Etablissement AJ Catalina		23 031
— Etablissement AJ Manman Fanotte		1 019
Résultat global de l'exercice 2025		1 271 928

7.2. Produits du compte de résultat

Les produits d'exploitation de l'exercice 2025 s'établissent à 17 480 116 € contre 16 252 535 € en 2024.

Ces derniers ont été identifiés par nature et par source de financement. Ci-dessous leurs évolutions :

Nature des ressources et source de financements	Total général	%	Concours publics	Prix de journée	Prestat°	Participat usagers	Utilisat° fonds dédiés	Rentrées sur dettes	Contribut financière	Divers	Reprise sur Dot°	Prod° immo	Subvt° et subv° d'invest	Locat°
Du 01/01/2024 au 31/12/2024	16 253	100%	11 114	2 611	1 228	723	247	63		115	56	47	33	16
ARS	12 779	79%	9 959	2 611			210							
CTM	1 365	8%	137		1 228									
DEETS	986	6%	944				9						33	
Usagers	725	4%				723								2
CAF	102	1%	74				29							
Divers (Opco, régul°, apprentis)	295	2%						63		115	56	47		14
Du 01/01/2025 au 31/12/2025	17 480	100%	11 992	2 411	1 122	726	486	345	250	30	22	34	63	
ARS	13 478	77%	10 637	2 411			400						30	
DEETS	1 251	7%	1 170				48						33	
CTM	1 251	7%	129		1 122									
Usagers	726	4%				726								
CAF	94	1%	56				38							
Divers (Opco, régul°, apprentis)	681	4%						345	250	30	22	34		
Variation 2024/2025	1 228		878	-200	-106	3	238	282	250	-85	-34	-13	30	-16

Ci-dessous la ventilation des produits d'exploitation par financeur entre 2024 et 2025 :

<u>Du 01/01/2025 au 31/12/2025</u>	Total général	%	ARS	CTM	DEETS	Usager	CAF	Divers	Rappel 2024	% de 2024
ITEP	2 569	14,7%	2 536					32	2 497	15,4%
SSIAD FDF	2 505	14,3%	2 505						2 298	14,1%
SAAD	1 566	9,0%		1 122		375		70	1 639	10,1%
IME	1 525	8,7%	1 522					3	1 521	9,4%
SPJM	1 335	7,6%		3	1 251	78		2	1 048	6,4%
ACT	1 333	7,6%	1 320			10		3	1 256	7,7%
MAS	1 319	7,5%	1 070					250	1 090	6,7%
SESSAD	1 308	7,5%	1 307					1	1 147	7,1%
SSIAD LOR	1 288	7,4%	1 288						1 076	6,6%
AJ CATALINA	1 091	6,2%	1 091						1 137	7,0%
AJ NC	744	4,3%	522	72		149		1	758	4,7%
Pole gestion	462	2,6%	50				94	318	322	2,0%
AJ MF	436	2,5%	266	54		113		2	464	2,9%
Total produit exploit. 2025 - Consolidé -	17 480	100%	13 478	1 251	1 251	726	94	681	16 253	100%
Variation 2024/2025	1 228		699	-115	265	1	-8	386		

En 2025, les ressources de l'association progressent de 1 228 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement du renforcement des financements accordés par l'ARS (+699 K€) et la DEETS (+265 K€). À l'inverse, les financements versés par la CTM diminuent de 115 K€, en cohérence avec l'absence de financement de l'avenant 43 applicable au SAAD.

Par ailleurs, l'exercice 2025 a bénéficié de produits non récurrents liés à des régularisations comptables, résultant notamment de l'apurement de dettes sociales prescrites et antérieures aux opérations d'apports partiels d'actifs.

7.3. Ventes de prestations de service relative aux activités sociales et médico-sociales

Les ventes de prestations de service d'un montant de 13 628 € (VS 26 719 € en 2024) correspondent principalement :

- à la participation des usagers pour 11 128 € contre 10 746 € en 2024 ;
- des produits de locations diverses et divers pour 2 500 € contre 15 973 € en 2024.

Ces prestations sont exclusivement réalisées aux Antilles Françaises.

7.4. Produits de tiers financeurs concours publics et subventions d'exploitation

Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance. Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

7.5. Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions

Ce poste s'établit à 22 074 € au 31/12/2025 (contre 55 622 € en 2024) ; il intègre principalement les reprises de provision sur dépréciation des créances des bénéficiaires et sociales suite notamment à des passages en non-valeur ou recouvrement (ACT/ITEP/SAAD)

Les comptes annuels 2024 intégrait sur cette ligne le poste transfert de charge qui était constitués des remboursements des formations pour 68 953 € par l'organisme de formation. Ces remboursements apparaissent conformément à l'évolution des normes comptable en poste « Salaires ».

7.6. Résultat financier

Le résultat financier d'un montant de +167 216 € (contre +133 607 € en 2024) enregistre les produits des placements à la suite des souscriptions des comptes à termes bancaires (179 405 €) ainsi que les intérêts des deux emprunts IME / MAS pour 12 188 €.

7.7. Résultat exceptionnel

Néant.

7.8. Impôt sur les bénéfices

L'activité de l'association n'est pas fiscalisée eu égard à son objet social et à sa forme sociale. A noter que les produits financiers engagent un impôt calculé à 42 818 € (contre 37 653 € en 2024).

8. Contributions et charges des contributions volontaires en nature

Aucune contribution et charges des contributions volontaire en nature n'est à indiquer.

L'accompagnement juridique de la fondation OVE a fait l'objet d'une facturation pour l'exercice 2025 pour un montant de 12 991,20 €.

9. Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Le montant total des « rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature » s'est élevé à 317 068 € en 2025.

Ce montant est en pratique communiqué ici bien que son information soit normalement prévue dans le « compte financier » par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif ».

10. Informations relatives à l'effectif

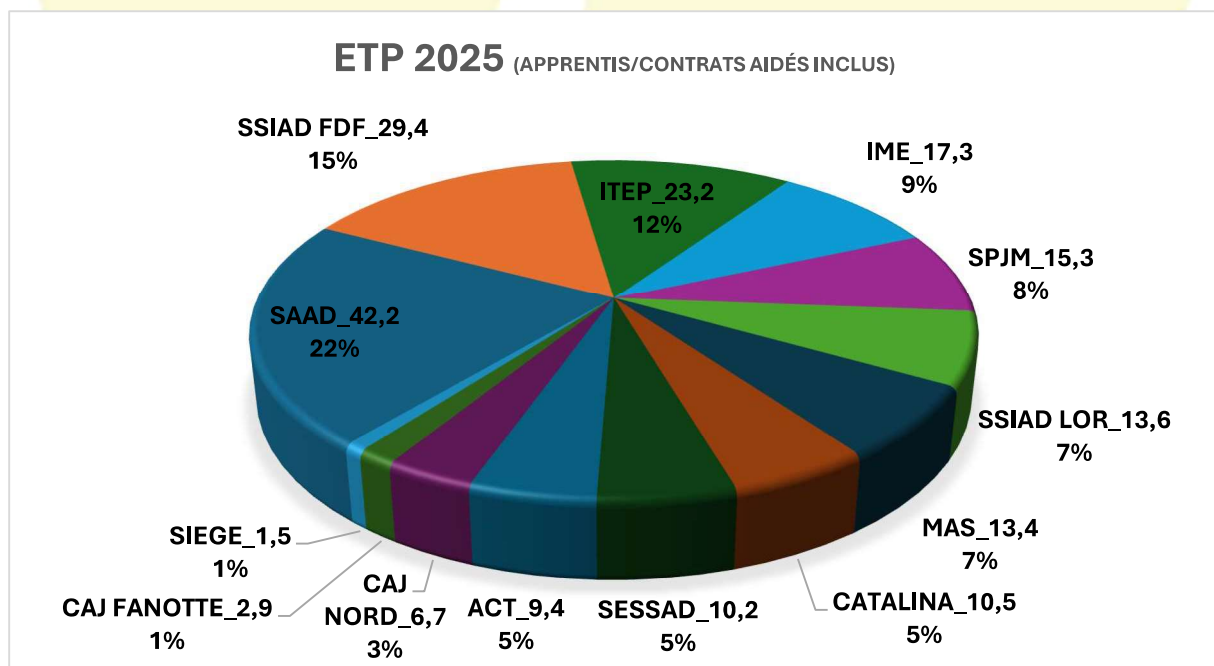
L'effectif moyen permanent salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie (effectif moyen ETP rémunéré) :

Catégorie	2025	2024
Cadres	21,03	17,68
Agents de maîtrise et Techniciens	1,93	1,79
Employés	173,05	156,68
Total	196,02	176,05

Il est noté que l'effectif 2025 est composé de 5,56 apprentis/contrats aidés/stagiaires.
Les catégories d'emplois sont détaillées ci-dessous :

Catégorie d'emploi	ETP moyen Travaillé/payé 2025
ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF	89,98
PARAMEDICAL	44,28
ADMINISTRATION / GESTION	22,14
DIRECTION / ENCADREMENT	16,59
SERVICES GENERAUX	9,11
AUTRES FONCTIONS	7,92
MEDICAL	0,44
Total général	190,46
TOTAL APPRENTI	5,56
TOTAL APPRENTIS ET SALARIES	196,02

Ci-dessous la répartition des effectifs d'OVE-CARAÏBES par établissement :



11. Honoraires du commissaire aux comptes

	TTC
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	23 870 €
— Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux (lettre de mission 2025)	23 870 €

12. Engagements financiers donnés et reçus

12.1. Engagements reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Néant		

La clause de retour à meilleure fortune reçu par l'association La Myriam est arrivée à échéance au 10 décembre 2025. Le montant s'établissait à 1 093 152 €.

12.2. Les engagements de départ à la retraite

Notre entité ne provisionne pas son engagement de départ à la retraite dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après. Trois conventions collective différentes sont applicables à notre entité en fonction des activités.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 426 663 € au 31/12/2025 se répartissant entre (VS 434 168 € en N-1) :

- 148 260 € pour l'ITEP, le SESSAD, le SPJM, l'IME et la MAS qui appliquent la convention collective des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées (contre 115 429 € en 2024) ;
- 241 021 € pour l'ACT, les CAJ et les SSIAD qui dépendent de la convention collective de l'hospitalisation privée à but non lucratif (contre 282 203 € en 2024) ;
- 37 380 € pour le SAAD qui dépend de la convention collective des services d'aide à domicile (contre 36 538 € en 2024).

Etablissement	CNC	PIDR 2025
ACT	51	35 046
SSIAD Lorrain	51	49 958
AJ CATALINA	51	22 886
AJ FANOTTE	51	7 557
AJ NORD	51	7 797
SSIAD FDF	51	117 777
IME	66	8 033
MAS	66	8 526
SESSAD	66	10 529
SPJM	66	43 671
ITEP	66	53 611
SIEGE	66	23 890
SAAD	BAD	37 380
TOTAL		426 663

Cet engagement est estimé selon la méthode prospective (méthode des unités de crédits projetés) retenue par notre entité.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 67 ans (idem N-1) ;
- Taux d'augmentation moyen annuel des salaires de 2% (idem N-1),
- Utilisation de la table de mortalité INSEE 2024 (idem N-1),
- Taux d'actualisation annuelle financière de 3,60% (VS 3,35% en 2024),
- Le % de cotisations sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est de 40% pour les non-cadres et 45% pour les cadres (idem N-1),
- Base de l'indemnité : de 1 à 6 mois de salaires en fonction de l'ancienneté tel que défini par les différentes conventions collectives des établissements en fonction des activités des établissements.

